



Un million d'esclaves aux Etats Unis ?

Elles viennent d'Afrique ou d'Amérique Latine. Elles sont souvent arrivées mineures, avec des faux papiers et des promesses de scolarisation chez des compatriotes aisés voire riches. Très vite, elles sont coupées du monde : réfrigérateur fermé à clef, matelas pour dormir dans la cave, brimades, coups, brûlures pour la plupart, viols pour certaines. Les vies d'adolescentes brisées, nous les connaissons bien au CCEM, sauf que ces histoires proviennent toutes des Etats-Unis.

L'hebdomadaire **Newsweek** relate en décembre dernier de nombreux témoignages et l'Amérique s'aperçoit soudain que l'esclavage sévit dans le pays le plus moderne de la planète. On avance même le chiffre d'un million d'esclaves modernes ! Il y a les Asiatiques que l'on force à se prostituer, les Sud-Américaines souvent expédiées dans les champs comme travailleuses agricoles (non payées) et enfin les Africaines - ne parlant pas un mot d'anglais - qui servent sans le moindre salaire, accessoirement victimes de sévices.

Depuis quelques mois, les Etats-Unis connaissent un déferlement de procès. A Washington, au Texas, en Arkansas, à New-York. Les procureurs font des calculs : 16 heures par jour de travail pendant 1800 jours. 175 000 dollars. Pour la pauvre Hilda Rosados Santon, les calculs vont être difficiles. Cette Brésilienne a travaillé vingt ans sans salaire, chez un ingénieur nucléaire brésilien et son épouse. Quand enfin des voisins découvrent l'existence d'Hilda, elle est brûlée sur tout le corps, squelettique, en loques, et a une tumeur à l'estomac de la taille d'un pamplemousse. M. Boretti, "l'employeur" d'Hilda, vient d'être condamné à six ans et demi de prison, sa femme s'est enfuie au Brésil. Les peines de prison requises dans une dizaine d'autres affaires sont d'ores et déjà beaucoup plus lourdes qu'en France. La législation américaine reconnaît l'esclavage et les bourreaux sont à présent poursuivis pour violation du 13ème amendement qui l'interdit. Stupeur aux Etats-Unis : l'esclavage est-il revenu ? A-t-il jamais cessé ?

Dominique Torrès

Pour mieux communiquer nous avons besoin de vos suggestions, de vos remarques et de vos idées sur ce journal. Ecrivez-nous.

C'étaient mes amis !

On ne dira jamais assez à quel point il est nécessaire d'être vigilant avec les familles d'accueil. On glisse si vite des bonnes intentions à l'exploitation pure et simple. Ce qui est arrivé à Hanna n'est pas un cas isolé.

Hanna a débarqué au CCEM dans l'urgence en juillet 2000. C'est une ravissante jeune fille mais elle a des bleus sur tout le corps et sur le visage aussi. Elle est en état de choc. Cette jeune Ethiopienne de 25 ans vient à peine d'arriver en France où elle accompagne ses employeurs koweïtiens. C'est dans un hôtel du parc Disneyland que le CCEM est alerté de sa situation. Comme des milliers de "petites bonnes", elle a été employée abusivement au Koweït, travaillant dur pour un salaire de misère tout en étant la proie des caprices, des humeurs et de la convoitise de ses patrons. Une visite médicale aboutit à un constat de mauvais traitements. Hélas, l'incapacité temporaire de travail constatée ne semble pas assez grave au médecin pour pouvoir faire inculper les employeurs. Ils repartent donc chez eux.

Il faut alors trouver rapidement une famille d'accueil. Je propose la famille L. que je connais depuis longtemps. Mes amis appréhendent une jolie chambre dans leur immeuble cossu de Neuilly. Ils ont aussi préparé des vêtements, du linge, un nécessaire de toilette et de parfumerie. Et même un téléphone portable "pour toujours savoir où tu te trouves" lui assure-t-on. En échange de ce confort et de 2000 francs par mois, quelques menus services. C'est presque une jeune fille au pair.

Chez les L, Hanna se sent à l'abri et aide la maîtresse de maison, happée par son travail de journaliste. Mais très vite, le coup de main vire à l'entretien de toute la maisonnée. Ménage, rangement et nettoyage, repassage, vitres, argenterie, tout y passe. Même pas le temps de s'asseoir un moment pour les devoirs exigés par ses cours d'alphabétisation. Hanna doit aussi chaque jour, même lorsqu'elle est de sortie ou de congé, ranger impeccablement la cuisine après le dîner de ses nouveaux "patrons" et préparer la table du petit déjeuner. Elle revient donc travailler, même le samedi soir, pour repartir dormir chez moi. Je l'accompagne, sidérée par cette exigence patronale, et l'attends dehors dans la voiture.

Réservée, Hanna a mis de longues semaines pour parler, se plaindre et vouloir partir. Mme L. me persuade alors qu'elle est "difficile" et me fait comprendre qu'avec tout ce qu'ils ont fait pour elle, Hanna doit être à leur disposition ! Une fois régularisée, le CCEM l'aide à trouver un emploi chez un couple qui a fait ses preuves auprès d'autres victimes. Les L, fâchés de perdre leur aide précieuse, ne lui payent pas le dernier mois, récupèrent les cadeaux, le téléphone portable et même le manteau qu'Hanna porte en ce début d'hiver. Elle s'en moque. Les L. ne sont plus mes amis

Catherine Fournier

Bulletin d'abonnement et de soutien

A retourner au CCEM 4, place de Valois 75001 Paris Tel : 01 55 35 36 55

je m'abonne pour un an à la lettre trimestrielle du CCEM "Esclaves encore" pour 100F.

OUI, je veux soutenir par mon don l'action du CCEM (Avec mon don je recevrai un reçu ouvrant droit à un abattement fiscal.)

200F 300F 500F 1000F Autre

Veuillez trouver ci-joint mon chèque (bancaire ou postal) à l'ordre du Comité Contre l'Esclavage Moderne

Nom :

Prénom :

Adresse :

Profession :

N° tel :

Agréé par la Fondation de France - Le CCEM est membre d'ARTICLE PREMIER, collectif pour les Droits de l'Homme, Grande Cause Nationale 1998

Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne - N°8 - Février 2001

UN PEU D'ESPOIR...



EDITO

Le III^{ème} millénaire nous donne un peu d'espoir. Depuis des années, le CCEM essaye d'alerter les parlementaires sur les formes contemporaines d'esclavage. Sans succès. Mais, au mois de janvier dernier, un premier signal est venu du Conseil de l'Europe. Yvette Roudy, ancienne Ministre aux droits des femmes, a présenté un rapport sur l'esclavage domestique en Europe pour lequel le CCEM avait été auditionné. En juin prochain, les 43 pays membres du Conseil de l'Europe se verront soumettre une recommandation les incitant à condamner fermement l'esclavage domestique et à amender la convention de Vienne, rempart de l'immunité diplomatique, pour permettre de traduire devant la justice les diplomates coupables de violations des droits de l'Homme dans leur vie privée.

Par ailleurs, à la demande de la députée socialiste Christiane Lazerges, sollicitée par plusieurs associations dont le CCEM, une mission d'information parlementaire sur l'esclavage moderne sera mise en place à l'Assemblée Nationale. Elle devrait rendre son rapport à l'automne prochain. Une première en France.

■ Le Comité

Photo: DR - Assemblée Nationale

■ Esclaves en Mauritanie... et aux Etats-Unis ! ■ Lio et Juliette

Esclaves en Mauritanie

Dans la clandestinité, SOS Esclaves soutient en Mauritanie les victimes de pratiques traditionnelles anciennes mais toujours en vigueur. L'association crée aujourd'hui une section en Europe pour accroître sa capacité d'action. Le CCEM l'héberge et la soutient dans son combat

En janvier 1998, cinq Mauritaniens, dont Boubacar Messaoud, président de SOS Esclaves, sont arrêtés juste après la diffusion d'un reportage de France 3, présent sur le rallye Paris-Dakar. Ils sont condamnés à de lourdes peines de prison. Seules des pressions internationales ont amené le chef de l'Etat, Sid'Ahmed Ould Taya, à user de son droit de grâce quelques semaines plus tard.

Leur faute ? Avoir affirmé devant la caméra que l'esclavage persiste dans la République Islamique de Mauritanie malgré son abolition en 1980. Un tabou dans ce pays dont les velléités démocratiques supportent mal les initiatives des défenseurs des droits de l'Homme. SOS Esclaves, bien qu'interdit, enregistre chaque année plusieurs appels de détresse d'hommes et de femmes en situation de servitude.

Une démarche difficile dans un pays où coexistent une minorité maure hégémonique et une majorité divisée de noirs, dont un nombre important de Haratines, les anciens esclaves affranchis.

Difficile de porter plainte dans

un pays où la peur des représailles est réelle tout comme la certitude de ne pas voir ses droits reconnus par un appareil judiciaire corrompu.

Deux soeurs attendent toujours l'arrêt de la Cour d'appel de Nouakchott sur le sort réservé à leurs enfants. Elles ont fui il y a longtemps déjà le domicile de leur maître, Ahmed Ould Nacer, en les laissant derrière elles. Le maître en revendique toujours la paternité, ce qu'elles réfutent, frappant à toutes les portes pour qu'ils leur soient rendus. Un premier jugement lui en avait confié la garde alors que leurs mères ne cessent d'affirmer qu'il les maintient en esclavage depuis leur naissance.

Bilal, un garçon d'une quinzaine d'années, a réussi à s'enfuir en février 1999 pour rejoindre sa mère à Nouakchott. Mahjoub, sa cousine de 21 ans, l'a imité quelques mois plus tard lorsqu'un jour le fils du maître l'a battue une fois de plus. Après treize et dix neuf ans de séparation forcée, S'Haba et M'Barka ont retrouvé leurs enfants avec la complicité des sympathisants de SOS Esclaves.

Tout ne finit pas nécessairement aussi bien, loin s'en faut. Khaïdour, 13 ans, voulait s'émanciper de sa vie d'esclave, la seule qu'elle ait jamais connue depuis sa naissance. Quelques jours après sa fuite, réfugiée chez sa grand-mère, elle est ramenée entre deux gendarmes chez son maître, un éleveur chamelier.

Combien sont-elles de Khaïdour cachées dans les bidonvilles de Nouakchott ? Impossible de le savoir tant la chape de silence sur les pratiques esclavagistes est lourde. L'esclave est enchaîné en esprit à la fois par l'ignorance de ses droits et une perception pervertie des préceptes islamiques. Mais aussi par un pouvoir qui tolère ces pratiques et justifie son attitude en invoquant les vertus du temps et de l'éducation.

La question haratine se déplace ainsi vers le champ politique et ses rapports de force. Pour témoigner et imposer le droit à la dignité humaine, des militants forcés à la clandestinité ont frappé à notre porte. Nous sommes solidaires de ce combat qui est aussi le nôtre.

Marc Béziat



Lio et Juliette...

Une est célèbre. L'autre pas. Wanda, Lio à la scène, et Juliette forment un sacré tandem. Lio a accueilli Juliette chez elle. Nous avons voulu en savoir plus sur une relation tendre et vigilante.

Esclaves, encore : Vous n'aviez pas d'appréhension ?

Lio : Pour être sincère, j'avais peur que quelqu'un, qui avait forcément beaucoup souffert, ait du mal à apporter la chaleur et l'équilibre que je souhaite trouver chez moi. Ma crainte a vite été dissipée par le premier contact téléphonique avec le CCEM. Malika a été particulièrement attentive et rassurante. Puis, j'ai rencontré Juliette qui m'a immédiatement plu. J'avoue que je ne m'attendais pas à ce mélange de pudeur et de raffinement.

E.E : S'agit-il pour vous d'une prise de position, disons politique ?

Lio : Je suis convaincue qu'on doit vivre en accord avec ses principes. Je me suis définitivement fâchée avec des amis pour des histoires de ce genre. Je pense à un musicien chilien, un opposant à Pinochet, qui s'était vanté d'avoir eu au Brésil des "bonnes qui travaillent dur et qu'on peut, en plus, sauter" ! Attention, je ne dis pas cela pour me donner le beau rôle. Chacun de nous a sa part d'ombre. Une fois, ma mère a été obligée de me rappeler à l'ordre. J'avais une jeune fille au pair et ma mère m'a dit : "Wanda, tu ne vas tout de même pas lui demander de travailler de 8 heures du matin à 8 heures du soir !" Elle avait raison. Je ne pensais qu'à moi.

E.E : Comment concevez-vous votre rôle de famille d'accueil ?

Lio : Je considère que j'ai des devoirs vis-à-vis de Juliette. Je ne peux pas faire comme si son passé n'existait pas. Même si elle en parle peu, je sais qu'il y a une blessure et que je dois être particulièrement attentive. Si j'ai choisi d'ouvrir ma porte, c'est pour que la personne se sente bien chez moi. C'est une leçon de vie. Juliette peut être angoissée par des riens, des détails, et ne rien dire. A moi donc d'entamer le dialogue.

Propos recueillis par Dominique Torrès



Juliette R.

Photo: Marc Béziat

En bref



Remerciements

Certains parmi nos donateurs les plus généreux souhaitent rester anonymes. Qu'il nous soit permis de les remercier ici pour leur large soutien. D'autres ont chaleureusement répondu aux sollicitations du CCEM pour nous aider à animer le lieu d'accueil qui vient d'ouvrir à Paris. Merci aux sociétés **Aiwa, Bic, Canson et Montgolfier, Le Comptoir Général des Glaces, Lefranc et Bourgeois** ainsi qu'aux **Editions Robert** et aux magasins **Virgin Megastore** et **Géant Masséna** qui nous ont largement dotés.

Un outil contre l'esclavage

Plus de 120 pays ont signé le 15 décembre à Palerme une Convention de l'ONU contre le crime organisé. Y sont adjoints deux protocoles facultatifs: l'un signé par 77 pays sur le trafic des migrants; l'autre, signé par 79 pays sur la traite des personnes, définie pour la première fois précisément par ce texte, permettant de combattre toutes les formes d'esclavage. Aux Etats de se mettre en conformité en ratifiant. en ratifiant ces textes et en les intégrant à leurs législations. Il y a urgence pour des millions de femmes et enfants !



Photo: Marc Béziat

L'argent n'efface pas tout !



Zita, la Philippine, est petite, brune, distinguée. Ismah, l'Indonésienne est vive, généreuse, impulsive. Ces deux jeunes femmes – toutes deux défendues par le CCEM et la CFDT – ont refusé les transactions financières proposées par leurs employeurs.

Le cas d'Ismah a été très médiatisé car elle a gagné aux Prud'hommes contre un diplomate (140 000 francs). Mais, elle ne verra jamais la couleur de cet argent puisque la justice française n'a pas aujourd'hui les moyens d'obliger un diplomate à payer. M. Maki, numéro 2 de l'ambassade d'Oman à l'Unesco a fait appel de la décision. Et voilà qu'à quelques jours de l'audience, l'avocat du diplomate propose royalement 20 000 francs ! Trois années de travail, payées 1200 francs par mois, pour 18 heures par jour sans repos ni congés. Ismah refuse catégoriquement : "Je préfère ne rien toucher du tout... mais gagner !"

De son côté, Zita a rejeté la proposition de ses employeurs, 80 000 francs de la main à la main, pour éviter les Prud'hommes. Des employeurs français cette fois, lui professeur d'université, elle banquière. Zita dit non : "On ne m'achète pas, l'argent n'efface pas tout". [D.T.]

Presque pros !

L'assistance a été subjuguée le soir de la fête de Noël du CCEM. Merci à **Aline, Solange, Adrienne, Hélène, Lola** et **Marie** qui ont organisé un spectacle de danses africaines nécessitant des heures de travail tant pour les costumes que pour la chorégraphie. Rendez-vous l'an prochain !

Nouvelles judiciaires

Une ordonnance de non-lieu partiel et de renvoi devant le Tribunal correctionnel a été rendue le 5 février dans l'affaire **Mpozagara**, un diplomate travaillant à l'Unesco. Les parties civiles ont fait appel de la décision.

Publication

Céline Manceau, directrice juridique du CCEM, signe une contribution remarquable sur l'esclavage moderne dans le **Journal des Africanistes** (Email : africanistes@multimania.com) intitulé "L'ombre portée de l'esclavage, avatars contemporains de l'oppression sociale" !